

Titre : Le rôle ambigu de l'acteur intermédiaire dans la gouvernance de lieux d'occupation temporaire

Auteure : Cécile Gauthier, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Laboratoire du Ladyss (UMR 7533) et ATER à Sciences Po Rennes sur le Campus des transitions à Caen.

L'urbanisme temporaire, transitoire ou encore interstitiel part du constat qu'il y a un enjeu de se saisir d'espaces disponibles vacants pour répondre à des enjeux sociaux, écologiques, urbains. A son origine, on retrouve les squats, c'est à dire « l'action d'occupation illégale d'un lieu en vue de son habitation ou de son utilisation collective » (Péchu, 2020), et les espaces intermédiaires et usages temporaires (*interim spaces* et *temporary uses*) de vides urbains, à l'image du paysage urbain de Berlin après la Chute du Mur (Colomb, 2012 ; Dubeaux et Cunningham Sabot, 2018). Le succès de l'urbanisme temporaire est perceptible à travers la multiplication des appels à projets ou à manifestation d'intérêt lancés par les collectivités territoriales, les acteurs privés propriétaires et gestionnaires de nombreux sites urbains¹. Ce mode de gouvernance bénéficie à ces mêmes acteurs, notamment parce qu'il permet de répondre à l'injonction de démocratie participative encouragée ces dernières années (Mazeaud, Talpin, 2010 ; Carrel, 2017 ; Mazeaud, Nonjon, 2018), d'éviter le squat non contrôlé d'un espace en attente de valorisation urbaine mais aussi d'optimiser du foncier en attente et d'orchestrer l'attractivité urbaine (Faburel, 2018).

Ce mode de gestion des friches urbaines ou des délaissés temporaires s'inscrit dans le *new public management* c'est-à-dire l'externalisation ou la délégation de compétences et de services à un acteur tiers, intermédiaire et animateur de ces espaces. Ainsi, nous proposons d'interroger les dynamiques socio-politiques à l'œuvre au sein de ces espaces occupés temporairement. Quel(s) système(s) d'acteurs se construit(sent) autour de cet acteur tiers, responsable et animateur de ces friches urbaines ? Quel(s) jeux d'acteurs ? Quelle(s) posture(adoptent)-ils ? Quel(s) rapport(s) au territoire et aux autorités locales entretiennent ces acteurs ?

¹ Pour n'en citer que quelques-uns : Appel à manifestation d'intérêt d'urbanisme transitoire lancé par la Région Ile de France depuis 2016, Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches sur le territoire d'Est Ensemble depuis 2013, etc.

Après avoir retracé la méthodologie d'enquête de terrain, il s'agira de souligner le système d'acteurs de l'occupation conventionnée de ces friches urbaines dont le rôle central et d'intermédiaire est donné à l'opérateur de ces terrains (1). Les partenariats et soutiens financiers et matériels des autorités locales met en lumière la gouvernance ambiguë supposée déléguée de ces espaces (2). Enfin, ces acteurs en voie de professionnalisation semblent subir une précarité économique qui met à mal la mission d'animateur de ces espaces de la ville (3).

Méthodologie d'enquête

Cette analyse s'appuie sur un travail de terrain minutieux et répété de 36 mois, mené au sein de la friche de Vive les Groues à Nanterre (92), de l'Agrocité à Bagneux (92) et du jardin de la Récolte Urbaine à Montreuil (93) depuis leur ouverture (novembre 2017 et premier trimestre 2018). Ces trois sites sont exemplaires de ce qui déroule actuellement dans le tissu urbain de la Métropole du Grand Paris, notamment dans des communes qui ont été des banlieues populaires, souvent occupées par des activités industrielles dont une partie constitue ces délaissés. De plus, les trois communes d'implantation des sites d'observation appartiennent toutes à la catégorie 7 « Communes modestes » selon la typologie faite par l'Institut Paris Région en 2019² : c'est-à-dire des communes avec une plus forte proportion de logements sociaux (37%), des ménages ouvriers et employés surreprésentés et davantage de familles avec enfants.

Une participation régulière aux réunions et aux événements publics mais aussi des rencontres et des discussions plus informelles au cœur de ces friches ont permis de révéler la complexité des dynamiques qui traverse le système des acteurs de ces lieux. Les observations lors des participations régulières aux réunions et événements publics sont complétées par une cinquantaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs de l'urbanisme temporaire de la Métropole du Grand Paris.

² Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France, « Gentrification et Paupérisation - Evolution 2001-2015 », mai 2019, 163 p.



Photo 1 - 3, de gauche à droite : Vive les Groues à Nanterre (92), l'Agrocité de Bagneux (93), le jardin de la Récolte Urbaine à Montreuil (93).

1. L'acteur intermédiaire au centre du système d'acteurs des occupations temporaires

On questionne régulièrement l'origine et le profil de cet acteur central et gestionnaire de ces espaces. Ces opérateurs sont parfois issus du monde du squat (Dumont, Vivant, 2016) comme cela est le cas de certains membres de l'association du jardin Récolte urbaine. En effet, le temps de veille de ces espaces délaissés permet l'appropriation informelle par des individus ainsi que la création spontanée de mouvements de contre-culture (Andres, 2010) ou de culture underground à l'instar du Confort moderne, ancien entrepôt de Poitiers devenu un lieu de création et de performances artistiques depuis 1985. Plus récemment, un grand nombre de collectifs d'architectes a vu le jour à travers le développement de l'urbanisme tactique, provisoire (*interim urbanism*) (Lydon et al, 2015) ou encore d'*open-source urbanism* (Bradley, 2015). Sur les terrains étudiés, il s'agit des collectifs Yes We Camp à Nanterre, de l'Atelier d'Architecture Autogérée (AAA) sur Bagneux ou encore de la Factory à Montreuil. Leurs démarches visent à repenser la fabrique de la ville avec la participation des habitants à travers des interventions légères, souvent de court terme, en dehors des cadres de programmation urbaine (Tonkiss, 2013 ; Petrescu et al, 2016 ; Rollot et al, 2018). De plus, à travers les chantiers participatifs organisés par ces acteurs, on observe une certaine connivence avec le monde des *makers* (Ambrosino et al, 2018 ; Berrebi-Hoffmann et al, 2018) et donnent des allures de tiers-lieux à certains lieux d'occupation temporaire. Enfin, on le verra, la multiplication d'appels à projet d'urbanisme temporaire en provenance d'acteurs publics et privés encourage une professionnalisation quasi-forcée de ces collectifs (Pinard, Morteau, 2019).

Au sein des occupations temporaires conventionnées, l'acteur gestionnaire joue un rôle prépondérant. En effet, cette catégorie regroupe des personnes morales de droit privé devenues opérateurs d'un espace délimité dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire (AOT) si le site relève du domaine public, d'une convention d'occupation précaire ou encore d'un bail commercial si le site relève du domaine privé. Ils sont désignés responsables et gestionnaires du site puisque cet acteur doit « souscrire toutes les polices d'assurance destinées à se garantir, ainsi que les tiers, des préjudices pouvant découler de ses responsabilités telles que sus définies et à en justifier par la communication d'une attestation d'assurance. » (Extrait de l'article 7 de la convention d'occupation temporaire entre l'association Récolte urbaine à Montreuil et l'Etablissement public territorial Est Ensemble).

Cet acteur tiers, est dit « intermédiaire » car il fait l'interface entre des acteurs institutionnels et des usagers du dit espace d'occupation temporaire. En effet, nous reprenons la distinction faite par Tonnelat (2003) des deux carrières, institutionnelle et d'usage, qui traversent les interstices urbains. Nous complétons cette distinction en identifiant quatre principales catégories d'acteurs auxquelles l'acteur intermédiaire se fait le relais.

Tout d'abord, la première catégorie renvoie aux acteurs institutionnels. Ces derniers rassemblent aussi bien le(s) propriétaire(s) ou bailleur du site occupé que les collectivités locales. Il s'agit principalement des collectivités territoriales et des grands propriétaires fonciers et immobiliers qui se tournent vers cette gestion dans le but d'externaliser les coûts de gestion à l'instar de la SNCF et de son programme des Sites artistiques temporaires (Adisson, 2017). Le tableau ci-après présente les acteurs institutionnels et intermédiaires des trois terrains étudiés.

	Superficie	Propriétaire / Bailleur	Opérateur gestionnaire	Cadre de l'occupation	Type de convention	Date de début occupation	Durée	Objectifs
Vive les Groues (92)	9000 m2 terrains nus	Etablissement public d'aménagement Paris la Défense	Association Yes We Camp	AMI Play Groues volet de Préfiguration ZAC des Groues 2016	Contrat de louage	Juillet 2017	5 ans renouvelable 3 fois un an	Pépinière d'arbres et tiers lieu accompagnant les transformations du quartier des Groues.
Agrocité (92)	800 m2	Ville de Bagneux	Association Atelier Architecture Autogérée	Stratégie transition écologique locale	Convention de mise à disposition	Décembre 2016	4 ans renouvelable	Ferme urbaine et lieu de la transition écologique citoyenne
Jardin de la Récolte Urbaine (93)	1550 m2 (divisé par 2)	Ville de Montreuil	Association Récolte Urbaine se partage le terrain avec l'Association le Fait Tout	AMI de l'EPT Est Ensemble	Autorisation occupation temporaire	Janvier 2017	3 ans renouvelable 3 fois un an	Projet autour de l'alimentation bio et de l'éco- construction dans un quartier populaire de Montreuil.

Figure 1 : Tableau des conventions d'occupation établies entre les propriétaires les acteurs intermédiaires des terrains étudiés.

La deuxième catégorie est celle des occupants et partenaires du site. Il s'agit de personnes morales de droit privé. Parfois appelés « porteurs de projet », ils occupent l'espace pour développer leur activité et versent très souvent un loyer à l'acteur intermédiaire. Sur le site de Vive les Groues, on peut citer le projet de pépinière des arbres des futures du gares du Grand Paris Express appelé « Appel d'air », porté par l'artiste Thierry Boutonnier avec l'association COAL et la Société du Grand Paris Express³. L'association l'Ecole du Compost, l'association Carton Plein, ou encore l'espace alternatif d'apprentissage ComEnjoy, sont également des occupants et parfois résidents de Vive les Groues. Autre exemple, aux Grands Voisins⁴, trois acteurs ont été désignés responsables et gestionnaires de site, il s'agit des associations Aurore et Yes We Camp, ainsi que de la coopérative Plateau Urbain. Cette dernière avait en charge principalement de la location d'espaces auprès d'associations, de starts-up ou encore d'artisans, en recherche de locaux à bas coût.

La troisième catégorie est celle des acteurs économiques qui peuvent être des partenaires financiers (mécènes), des clients dans le cadre d'un service de privatisation ou d'animation ou encore des prestataires de service contractualisés par l'acteur intermédiaire. On peut citer à titre d'exemple l'artisan « Le charpentier volant » a été contractualisé pendant deux mois par l'association Récolte urbaine afin de réaliser la charpente de leur bâtiment en construction. La SARL I Wood est également prestataire de service dans le cadre de chantiers participatifs autour du bois sur la friche Vive les Groues.

Enfin, la dernière catégorie dite « public extérieur » regroupe à la fois les voisins et visiteurs réguliers, les bénévoles occasionnels lors d'ateliers ou de chantiers participatifs, ou encore les visiteurs occasionnels en particulier lors d'évènements culturels et festifs.

³ Site internet : <http://www.projetcoal.org/coal/2017/03/27/appel-dair/>

⁴ Site internet : <https://lesgrandsvoisins.org/>

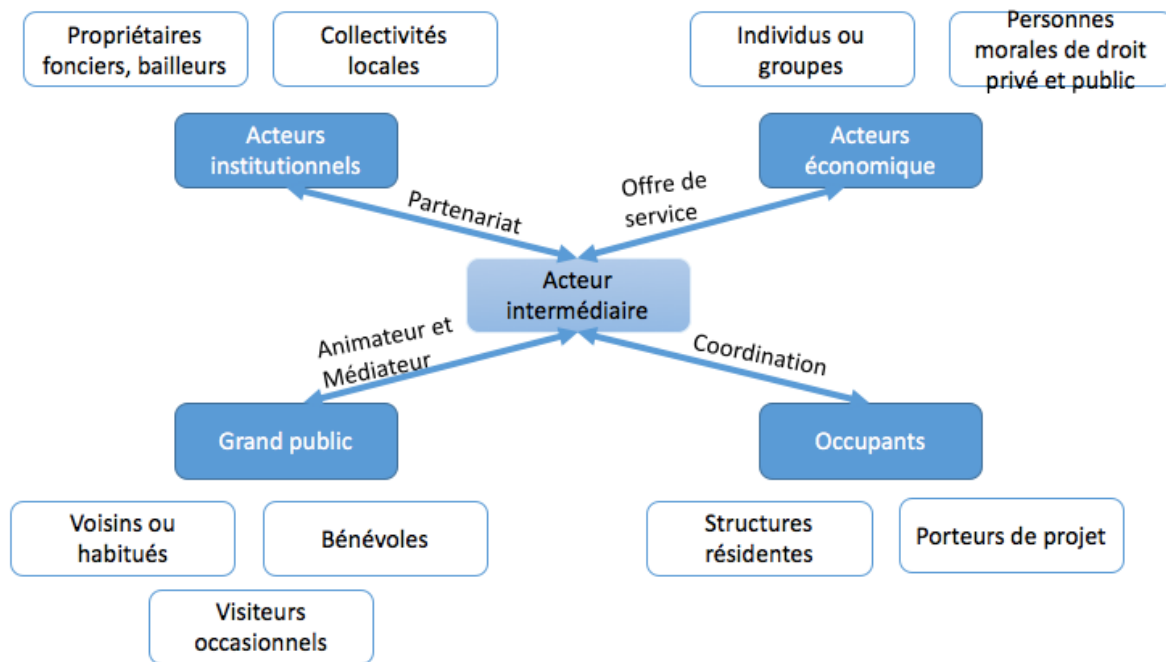


Figure 2 : Schéma du rôle central de l'acteur intermédiaire au sein du système d'acteurs des lieux d'occupation temporaire

Ainsi, l'acteur intermédiaire fait le lien entre ces quatre catégories d'acteurs. Il propose des offres de service et d'animation auprès du grand public à travers des ateliers participatifs. Il coordonne les acteurs présents et résidents sur le site. Enfin, il tisse des partenariats plus ou moins étroits avec des acteurs institutionnels. Son rôle est multiple et central puisqu'il remplit des fonctions distinctes auprès d'acteurs différents.

2. Une gouvernance décentralisée ou une récupération institutionnelle ?

Dans certains discours, notamment relayés par les grands médias, la gestion de ces lieux d'innovation urbaine se rapprocheraient d'un système d'auto-organisation décentralisée. Or, bien qu'il y ait une délégation de la responsabilité de la gestion de ces espaces urbains, on observe une démarche ambiguë des acteurs publics locaux qui gardent très souvent un rôle d'assistant voire d'associé auprès des acteurs intermédiaires. L'analyse de la gouvernance et du mode de gestion de ces lieux d'occupation temporaire permet d'éclairer les ambiguïtés du rôle et de la place prise par les collectivités territoriales à l'échelle micro-locale.

A l'instar de la gestion des jardins partagés (Demailly, 2014), celle des lieux d'occupation temporaire révèle une démarche collaborative étroite entre les acteurs intermédiaires et les autorités locales. Bien souvent l'expertise des employés et techniciens collectivités locales mais aussi les moyens techniques et matériels sont requis pour différentes tâches, notamment accès et l'ouverture du terrain au public. Sur les terrains de Récolte Urbaine et de Vive les Groupes à Nanterre, une prise en charge financière et techniques des travaux de dépollution des sols a été nécessaire. Cette citation issue d'un entretien avec un(e) chargé(e) de projet sur Vive les Groupes (2018) illustre bien ce partenariat :

« [Paris la Défense] ils sont assez présents, surtout sur toutes les questions techniques parce qu'ils se sont rendus compte qu'ils pouvaient pas juste nous livrer les clefs. Il y avait tout un autre sujet technique à régler avec eux, notamment la dépollution, le raccordement au réseau, des parcelles qui sont pas encore libérées ; donc y a tout ce volet là. Après on travaille avec eux sur d'autres sujets, la pépinière, la communication, tout ça. Les AMI [Appels à manifestation d'intérêt], c'est la mise à disposition de terrain mais ça ne donne pas droit, enfin ça ne prévaut pas à un budget pour faire les projets. »

Dans certains lieux, le partenariat entre ces deux catégories d'acteurs peut être plus poussé. A Bagneux, la ferme urbaine appelée l'Agrocité a vu le jour grâce à la rencontre entre une élue balnéolaise, anciennement membre d'une association environnementale locale et du co-fondateur de l'association AAA. En outre, l'implication et l'engagement des élus sur ce lieu est très forte. En effet, on observe à plusieurs reprises la présence de plusieurs élus lors des journées d'inauguration, de la participation à des tables rondes. Ces présences répétées sont la conséquence des liens étroits que ces élus entretiennent avec les acteurs associatifs locaux. Cet exemple invite à interroger l'implication des collectivités au sein de ces initiatives qui se veulent émancipatrices, « citoyennes », « en autogestion », mais qui finalement gardent un lien fort avec les autorités locales.

Ainsi, si le transfert de compétences formalisé par la convention de gestion peut apparaître comme une garantie d'une certaine autonomie de gestion, les autorités locales gardent, d'une certaine manière, leur pouvoir de surveillance. D'autre part, la nécessité de moyens financiers et matériels de la part des collectivités révèlent les difficultés liées à l'occupation et la gestion de ces espaces par un acteur tiers.

Enfin, cette délégation temporaire de responsabilité et de gestion de terrains dans la ville n'est pas exempte d'une récupération institutionnelle. En effet, si la démarche peut être parfois

quasi-partenaire, on peut y déceler à certaines occasions une opportunité pour les acteurs institutionnels d'orchestrer l'attractivité urbaine à travers ces stratégies d'occupation d'espaces vacants (Faburel, 2018). Certaines peuvent conduire à la gentrification de certains quartiers (Maantay et Maroko, 2018). Il peut s'agir d'occupations très courtes et événementielle à l'image de Paris Plages (Pradel, 2013), ou encore l'exemple des *pop-up cinema*. Ces initiatives locales peuvent ainsi servir de vitrine aux communes, aux différents acteurs institutionnels : à l'instar de l'événement organisé par l'équipe municipale de Nanterre intitulé « Nanterre s'empare des Groues » en juillet 2019. En plus d'un très grand nombre d'affiches dans la ville mentionnant cet événement, l'équipe municipale avait affrété plusieurs bus du centre ville de Nanterre pour que les Nanterriens se déplacent et participent à l'évènement organisé sur le site de Vive les Groues.

3. Une activité d'animation locale sous pression économique

De plus, on observe que la subordination apparente des animateurs des tiers lieux urbains aux puissances instituées n'est pas exempte de phases de tensions. Celles-ci sont très souvent liées à la précarité des modèles économiques des opérateurs de ces lieux. En effet, si la délégation de responsabilité et de gestion de ces espaces est bénéfique pour les acteurs publics (Rosol, 2011 ; Ernwein, 2017), le contrat implicite de gestion ne prévoit pas de rémunérations des acteurs intermédiaires par les propriétaires du terrain. Ainsi, en voie de professionnalisation et de concurrence quasi forcée via les procédures d'appels à projet, ils démarrent très souvent le projet d'occupation de la friche sans modèle économique stabilisé. Ils sont en permanence à la recherche de subventions publiques, de partenariats public-privé et certains se tournent même vers la privatisation du site pour des activités à caractère commercial (accueil de séminaires d'entreprises, conférences, *teambuildings*, etc). A Nanterre, l'association Yes We Camp a dû chercher des nouvelles sources de financements pour stabiliser leur modèle économique car celui-ci n'était pas soutenable pour le nombre de salariés présents. Elle a donc volontairement mis en veille son activité sur ce site pour rentrer dans une phase de négociation avec l'aménageur et propriétaire afin que celui-ci contribue aux coûts de fonctionnement de la gestion et de l'animation de cette friche urbaine, comme l'indique cet extrait d'entretien avec un(e) chargé(e) de projet sur Vive les Groues (2018) :

« A la base ça devait être en auto-financement, sur des recettes commerciales comme aux Grands Voisins. En fait (...) aujourd'hui c'est le projet des Grands Voisins qui abonde l'ensemble de nos projets financiers. (...) Là on cherche des solutions de financement pour le projet. Donc on va essayer de rentrer en négociation avec Paris La Défense, on va essayer de trouver du mécénat... »

La multiplication des sources de financement sert principalement à rémunérer l'équipe de salariés travaillant sur le site (les acteurs intermédiaires). Suite aux évaluations et retours d'expériences subventionnées dans le cadre d'Appels à manifestation d'intérêt d'occupation temporaire, l'Etablissement public en charge de l'urbanisme Est Ensemble souhaite désormais proposer des subventions de frais gestion et fonctionnement et non d'investissement pour les besoins des associations. En effet, la plupart du temps ces lieux sont animés et orchestrés par des jeunes diplômés en stage ou service civique, des emplois précaires et courts souvent pas renouvelés. Ce *turn-over* important des salariés sur site n'aide pas forcément à l'ancrage territorial du lieu et à la stabilité du projet, comme le mentionne un(e) membre de l'association Bagneux Environnement (2019) :

« Il faut s'habituer à chaque fois aux nouveaux services civiques. (...) pour les gens des jardins c'est assez insupportable je pense. C'est là où j'aimerais bien qu'on récupère la liste des inscriptions du jardin parce qu'il y a eu des couacs ... des gens qui avaient parlé à un stagiaire de AAA, d'abord en disant j'aimerais bien une parcelle, et puis l'info n'est pas passé d'un stagiaire à l'autre, et du coup... et nous on sait pas du tout ces questions là, on gère pas la liste. »

Conclusion : Un acteur aux engagements hybrides et contradictoires ?

Ainsi, si la responsabilité du site lui sont déléguées, l'autogestion du site est souvent difficilement accessible. Elle s'explique par l'instabilité et la précarité du modèle économique de cet acteur en voie de professionnalisation. De plus, cet acteur intermédiaire semble pris en étau entre ses engagements vis à vis des différents acteurs auprès desquels il remplit divers rôles : le partenaire des acteurs institutionnels, le coordinateur d'occupants/résidents, l'animateur et médiateur territorial ou encore le prestataire de service. N'est-il qu'un délégataire de service public ? ou au contraire aspire-t-il à plus d'autonomie ? La complexité et l'hybridité de l'engagement de cet acteur est justifié par un des enquêtés de la manière suivante :

« L'important c'est qu'il y ait des choses qui se passent sur site. Parce qu'en fait si tu restes bloqué sur tes postures de ce que tu dois être en tant que militant radical ou institution qui doit tout contrôler et bah il se passe rien et ça c'est le pire truc qu'il puisse arriver à la société, c'est qu'il ne se passe rien. Et donc, moi je préfère qu'ici on ait déboursé en fond propre énormément d'argent pour les salaires, les travaux et de voir tout ce qu'il se passe ici avec tous les gens qui viennent s'impliquer. » (extrait d'entretien chargé(e) de projet Yes We Camp 2019).

Si cette forme d'engagement se rapproche de l'idéalisme pragmatique (Ion, 2012) c'est à dire d'une motivation par le résultat ici et maintenant et justifiée par la pression de la nécessité, on peut s'interroger sur la distance d'une critique des institutions qu'elle implique, un manque de moyens et de services publics locaux pourtant à l'origine de leur action (Frere & Jacquemain, 2020).

Résumé (650 signes)

Les occupations temporaires conventionnées supposent une gouvernance et une responsabilité déléguée à l'acteur intermédiaire. En réalité, la gestion du site révèle une relation ambiguë avec les autres parties prenantes. En effet, l'acteur intermédiaire semble pris en étau entre son engagement local auprès des habitants, l'injonction de professionnalisation qu'impliquent les dispositifs participatifs *top-down* de l'urbanisme temporaire, et le nécessaire soutien technique et financier des autorités locales dû à la précarité de leur modèle économique. Contraint au compromis institutionnel, le chemin vers l'autonomie et l'autogestion semble encore ardu.

Mots clés

Acteurs intermédiaires, urbanisme temporaire, gouvernance, participation, système d'acteurs, engagement

Titre en anglais : Intermediary actor's ambiguous role in the governance of temporary occupation places

Résumé en anglais

Agreed temporary occupations imply governance and responsibility delegated to an intermediary actor. In reality, site management reveals an ambiguous relationship with the other stakeholders. In fact, the intermediary actor seems to be caught between his local commitment to the inhabitants, the injunction to professionalize implied by the top-down participatory systems of temporary urban planning, and the necessary technical and financial support from the local authorities due to the precariousness of their economic model. Constrained by institutional compromise, the road to autonomy and self-management still seems difficult.

Mots clés en anglais

Intermediary actors, temporary urbanism, governance, participation, stakeholders analysis, engagement

REFERENCES

- ADISSON, F., (2017), Choisir ses occupants, *Métropolitiques*, p. 6.
- ANDRES, L., (2010), « Reconquête culturo-économique des territoires délaissés : de l'importance du temps de veille et de ses acteurs transitoires », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, n°114, p. 51-62.
- AMBROSINO, C. & ANDRES, L., (2008), Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace, *Espaces et sociétés*, vol. 134, n°3, p. 37.
- BERREBI-HOFFMANN, I., BUREAU, M.-C. & LALLEMENT, M., (2018), *Makers: enquête sur les laboratoires du changement social*, Éditions du Seuil, Paris, France, 343 p.
- BRADLEY, K., (2015), Open-Source Urbanism: Creating, Multiplying and Managing Urban Commons, *Footprint*, vol. 9, p. 91-108.
- CARREL, M., (2017), Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation, *Vie sociale*, vol. n° 19, n°3, p. 27-34.
- COLOMB, C., (2012), Pushing the Urban Frontier: Temporary Uses of Space, City Marketing, and the Creative City Discourse in 2000S Berlin, *Journal of Urban Affairs*, vol. 34, n°2, p. 131-152.
- DEMAILLY, K.-E., (2014), Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?, *EchoGéo*, n°27, .
- DUBEAUX, S. & CUNNINGHAM SABOT, E., (2018), Maximizing the potential of vacant spaces within shrinking cities, a German approach, *Cities*, vol. 75, p. 6-11.
- DUMONT, M. & VIVANT, E., (2016), Du squat au marché public, *Réseaux*, vol. n° 200, n°6, p. 181-208.
- ERNWEIN, M., (2017), Du jardinage collectif au paysagisme bénévole. Trois figures de la participation corporelle à la fabrique de la ville, *Géographie et cultures*, n°103, p. 63-86.
- FABUREL, G., (2018), *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre, le passager clandestin*, Lyon, France, 368 p.
- FRERE, B. & JACQUEMAIN, M. (ED.), (2019), *Everyday resistance: French activism in the 21st century*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, viii+307 p.
- ION, J., (2012), *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, Paris, France, 220 p.
- LYDON, M., GARCIA, A. & DUANY, A., (2015), *Tactical urbanism: short-term action for long-term change*, Island Press, Washington (D.C.), Etats-Unis d'Amérique, xxiii+230 p.

- MAANTAY, J. A. & MAROKO, A. R., (2018), Brownfields to Greenfields: Environmental Justice Versus Environmental Gentrification, *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 15, n°10, .
- MAZEAUD, A. & NONJON, M., (2018), *Le marché de la démocratie participative*, Editions du croquant, Vulaine-sur-Seine, France, 365 p.
- MAZEAUD, A. & TALPIN, J., (2010), Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs, *Sociologie*, vol. 1, n°3, p. 357.
- PECHU, C., (2009), *Squat*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- PETRESCU, D., PETCOU, C. & BAIBARAC, C., (2016), Co-producing commons-based resilience: lessons from R-Urban, *Building Research & Information*, vol. 44, n°7, p. 717-736.
- PINARD, J. & MORTEAU, H., (2019), Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville ? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers, *Revue internationale d'urbanisme*, n°8, .
- PRADEL, B., (2013), Sous les pavés, Paris Plages - Métropolitiques, *Métropolitiques*, p. 4p.
- ROLLOT, M., (2018), *L'hypothèse collaborative: conversation avec les collectifs d'architectes français*, Editions Hyperville, Marseille, France, 288 p.
- ROSOL, M., (2011), Community volunteering as a neo-liberal strategy? The case of green space production in Berlin, *Antipode*, vol. 44, n°1, p. 239-257.
- TONKISS, F., (2013), Austerity urbanism and the makeshift city, *City*, vol. 17, n°3, p. 312-324.
- TONNELAT, S., (2016), La carrière d'un interstice urbain à New York. Deux rôles distincts de l'espace dans les mobilisations autour d'un projet d'aménagement, In : *Les lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Éditions Karthala, Paris, France, p. 211-234.